

**ENTENTE INTERVENUE**

ENTRE

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
DES PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**ci-après appelé le « **Syndicat** »**RELATIVE À L'INTERPRÉTATION DE LA CLAUSE 10.05 h) DANS LE
CADRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE
PROMOTION PRÉVU À LA CLAUSE 22.08 DE LA CONVENTION
COLLECTIVE**

- CONSIDÉRANT** le processus d'évaluation des demandes de promotion prévu à la clause 22.08 de la convention collective;
- CONSIDÉRANT** la clause 10.05 h) de la convention collective;
- CONSIDÉRANT** l'absence d'énumération complète des directions pédagogiques à cette clause;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les parties;

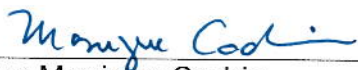
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
- 2) Aux fins du processus d'évaluation du dossier de promotion de professeurs prévu à la clause 22.08, les parties conviennent que les responsabilités administratives énumérées à la clause 10.05 h) comprennent notamment les responsabilités suivantes :
 - directeur d'école;
 - directeur de laboratoire;
 - responsable pédagogique des stages;
 - titulaire de chaire de recherche;
 - directeur de groupe de recherche;

- toute autre responsabilité administrative qu'un professeur pourrait faire reconnaître à titre de direction pédagogique en vertu des règles applicables à la répartition des tâches adoptées par son assemblée départementale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À TROIS-RIVIÈRES CE 13 DÉCEMBRE 2016.

LE SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET DES PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES



Mme Monique Cadrin
Vice-présidente aux affaires
syndicales



M. René Lesage
Vice-président aux relations de travail

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES



M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources
humaines



M. Éric Hamelin
Directeur du Service des ressources
humaines



M. Ghislain Samson
Doyen du Décanat de la gestion
académique des affaires
professorales



M. Sylvain Gagnon
Directeur du Service des relations de
travail